

RESPONSABILITÉ

ACTEURS CLÉS

Co-responsables : Nigeria

Membres actifs : Royaume-Uni, Allemagne.

Non-membres critiques : Partenaires de l'évaluation des déclarations forestières.

OBJECTIF

Démontrer la responsabilité du FCLP en matière d'engagements forestiers, notamment dans le cadre de la Déclaration de Glasgow.

DÉFINIR LE PROBLÈME

Un large éventail de parties prenantes demande de plus en plus de transparence et de responsabilité en ce qui concerne les engagements et les actions des gouvernements dans le cadre de la Déclaration de Glasgow et de la mission du FCLP. L'importance de l'objectif principal de la Déclaration de Glasgow, qui consiste à « stopper et inverser la perte et la dégradation des forêts d'ici 2030 », a été renforcée par son inclusion dans le Global Stocktake par le biais du Consensus des Émirats arabes unis sur la COP28. En même temps, il y a des préoccupations au sujet de l'ajout de couches supplémentaires de rapports volontaires coûteux, alors que les gouvernements et les partenaires ont déjà beaucoup d'exigences internationales en matière de rapports. Il n'est actuellement pas réaliste d'attendre des membres du FCLP qu'ils commandent ou approuvent pleinement un rapport d'évaluation d'une tierce partie, tel que l'évaluation de la déclaration forestière, en raison de l'utilisation de sources de données non gouvernementales, de conclusions et d'attributions subjectives, entre autres préoccupations.

VALEUR AJOUTÉE

Le FCLP, en tant que groupe de 33 signataires ambitieux de la Déclaration de Glasgow sur les forêts, est particulièrement bien placé pour faire progresser des actions visant à démontrer un impact et à renforcer la responsabilité, sans concevoir un nouveau cadre de rapport.

RÉSULTATS DE LA COP30

1. *[Non dirigé par le FCLP]* Les dirigeants annoncent des progrès concernant le GFFP, l'Engagement pour le bassin du Congo et l'Engagement sur le régime foncier, y compris les dernières dépenses et les nouveaux engagements.
2. *[Non dirigé par le FCLP]* Les membres du FCLP contribuent au dernier rapport d'évaluation de la Déclaration sur les forêts et, le cas échéant, font la promotion du rapport pour aider à mobiliser plus d'actions de la part d'un plus grand nombre de parties prenantes.
3. Le Secrétariat du FCLP publie le rapport d'avancement 2024 du GFFP.



SYNERGIES FCLP

Cette activité relève de la priorité stratégique 4 (Démonstration de l'impact). Elle présente des synergies avec le pilier 1 (maintenir une attention de haut niveau sur le climat et les forêts) et le travail de la Plateforme pour les PA et CL (dans le cadre de laquelle un nouvel engagement est en discussion).

PROGRÈS RÉALISÉS JUSQU'À MAINTENANT

1. Le secrétariat du FCLP a dirigé le rapport d'avancement du Global Forest Finance Pledge (GFFP), publié en janvier 2024.
2. Les progrès sur le GFFP, l'engagement du bassin du Congo et l'engagement de PACL en matière de régime foncier ont été annoncés lors d'un événement au niveau des dirigeants à la COP29.
3. Les membres du FCLP ont participé à la consultation sur le contenu du rapport d'étape indépendant de la Déclaration sur les forêts, 2024.
4. Rapport annuel FCLP 2024 en cours, pour publication en mars 2025.

ÉTAPES ET ÉVÉNEMENTS CLÉS

